

Presse économique

Munich, le 27 mars 2002

Résultat final de l'offre obligatoire adressée par Siemens aux actionnaires de Netstal-Machines S.A.

Après expiration du délai supplémentaire d'acceptation de l'offre, Siemens détient 99.08 % des droits de vote et du capital de Netstal.

Le délai supplémentaire d'acceptation de l'offre obligatoire adressée par Siemens Aktiengesellschaft, Munich et Berlin (Allemagne), ci-après dénommée « Siemens », aux actionnaires de Netstal-Machines S.A., sise à Näfels (Suisse), ci-après dénommée « Netstal », a expiré le 26 mars 2002. A cette date ont été proposées à Siemens 26'873 actions Netstal au porteur d'une valeur nominale de CHF 100 ainsi que 2'852 actions Netstal au porteur d'une valeur nominale de CHF 5 (résultat final provisoire ; le résultat final définitif sera publié le 2 avril 2002 dans la Neue Zürcher Zeitung ainsi que dans L'Agéfi). Cela représente 91.19 % de toutes les actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 100 et 66.33 % de toutes les actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 5 sur lesquelles portait l'offre. En tenant compte des actions Netstal déjà détenues indirectement par Siemens avant la publication de l'offre, la participation de Siemens atteint 99.11 % de l'ensemble des actions Netstal au porteur d'une valeur nominale de CHF 100 et 66.33 % de l'ensemble des actions Netstal au porteur d'une valeur nominale de CHF 5. Cela représente au total 99.08 % des droits de vote et du capital de Netstal.

Siemens a adressé aux actionnaires de Netstal une offre publique d'acquisition de l'ensemble des actions Netstal au porteur d'une valeur nominale de CHF 100 et d'une valeur nominale de CHF 5 se trouvant en circulation, au sens de l'article 32 de la Loi suisse sur les bourses. Netstal fait partie du groupe MPM (Mannesmann Plastics Machinery), acquis par Siemens dans le cadre de la reprise d'Atecs. L'offre a été publiée le 8 février ; son annonce préalable, dans laquelle figuraient déjà les conditions essentielles de l'offre, a eu lieu le 28 décembre

1/2

2001. Le prix offert est de CHF 1'918 par action Netstal au porteur d'une valeur nominale de CHF 100, et de CHF 95.90 par action Netstal au porteur d'une valeur nominale de CHF 5.

Comme l'indiquait le prospectus de l'offre, si, à l'expiration du délai supplémentaire d'acceptation de l'offre, Siemens détient directement ou indirectement plus de 98 % des droits de vote de Netstal, les actionnaires présentant leurs actions Netstal à l'acceptation auront le choix, comme contre-prestation, entre un versement en numéraire et la remise d'actions de quotité de la société Infineon Technologies AG, Munich, ci-après dénommée « Infineon ». Étant donné que, à la fin du délai supplémentaire d'acceptation de l'offre, Siemens détient directement ou indirectement plus de 98 % des droits de vote de Netstal, l'exécution de la contre-prestation par Siemens se fera selon les modalités suivantes : les actionnaires ayant choisi le versement en numéraire recevront le prix de l'offre pour les actions Netstal présentées avec valeur 5 avril 2002. Pour les actionnaires qui ont choisi la remise d'actions de quotité Infineon, Siemens remettra (avec valeur 5 avril 2002) pour chaque action Netstal au porteur d'une valeur nominale de CHF 100 51.3329 actions de quotité Infineon et pour chaque action Netstal au porteur d'une valeur nominale de CHF 5 2.5666 actions de quotité Infineon (sous réserve des rompus).